

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre des délibérations
Séance publique du 26 avril 2018
Présidence de Madame Martine CESARI, maire

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 20 avril 2018

Délibération n° 04.2018.06

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CD13 POUR LA REALISATION D'UN PARCOURS SANTE

Madame le maire expose

Il s'agit d'aménager un parcours motricité-santé sur l'ancien emplacement des tennis. Ce parcours sera ouvert à tous publics et résidents du FAM.

Le projet s'élève à 79 242.00 € HT et a été inscrit au budget primitif 2018.

Dans le cadre de la politique d'aide du Conseil Départemental Bouches du Rhône, la commune peut solliciter une aide financière à hauteur de 70% du montant HT.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à saisir le Conseil Départemental dans le cadre du programme des travaux de proximité pour l'aménagement de ce parcours motricité-santé.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de madame le maire

A Par

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Autorise, Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du programme spécifique d'aide à l'aménagement d'un parcours motricité-santé.

Madame le Maire
Martine CESARI



Cesari